



LISTE DE RASSEMBLEMENT AUTOUR DE **PHILIPPE SERRE**

Une nouvelle ère pour Saint Martin d'Hères

Depuis des mois, la liste de rassemblement des socialistes, des écologistes et de la société civile va à votre rencontre.

Ce sont des centaines d'habitants et de militants associatifs que nous avons pu rencontrer pour échanger sur de nombreux sujets au fil des réunions publiques dans les quartiers, mais aussi dans des temps plus informels et conviviaux.

Cette énergie du débat public, nous sommes fiers d'avoir été les seuls à l'engager avec autant de force.

Notre programme se nourrit de tous ces échanges. Nos grandes lignes directrices ont fait l'objet d'approfondissements réguliers pour permettre une vision réaliste et positive. Forts du soutien que nous témoignent quotidiennement les habitants, nous sommes convaincus que ces propositions peuvent changer durablement la vie des Martinérois et l'image de la ville !

Mais au delà du programme, ce que nous voulons, c'est proposer une nouvelle méthode démocratique basée sur l'échange, la discussion, la concertation et même la co-construction. Le temps où quelques élus décidaient de tout, pour tous, sur tous les sujets, est définitivement terminé !

Saint Martin d'Hères va entrer dans une nouvelle ère, plus sereine, plus apaisée, où la force de nos convictions pour la ville sera un moteur commun pour la réussite de nos politiques publiques et où une bonne décision ne pourra être qu'une décision comprise et partagée.

L'équipe que nous formons est prête à prendre en main la direction de notre commune.

Elle est un savant mélange d'origines sociales et culturelles diverses, d'expérience et de renouvellement, issue de tous les quartiers de notre ville, au plus près du terrain et des préoccupations des habitants. Chacune et chacun prendra, publiquement, un engagement clair d'éthique et de responsabilité. C'est une exigence autant morale que politique pour créer un lien de confiance entre les élus et les habitants.

**Dès le 23 mars, pour l'alternance, un seul choix est possible à Saint Martin d'Hères !
Faisons le ensemble !**

Philippe SERRE
Georges OUDJAUDI

Tête de liste
Élu écologiste

Avec vous, Martinéroises et Martinérois, nous voulons bâtir une ville solidaire, vivante, ouverte, une ville où il fait bon vivre. Après 68 ans de règne sans partage du parti communiste, l'alternative est nécessaire, l'alternative est crédible.

Pour cela nous souhaitons élaborer, avec vous, un programme d'action communale apportant une dynamique, une visibilité et une position fortes à notre ville, favorisant la solidarité et assurant le bien-être et l'épanouissement de tous nos concitoyens.

À votre écoute, et dans le respect de valeurs éthiques, humaines et environnementales, nous proposons une nouvelle équipe municipale capable de développer à partir de mars 2014 un programme de renouveau social, humain, urbain et écologique.

Seules une volonté politique forte et des initiatives de terrain vont permettre d'amorcer une participation citoyenne. Faire avec vous et non à votre place, vous redonner la parole et le pouvoir d'agir.

Nous vivons une période complexe d'évolution de notre société qui bouleverse l'économie, l'environnement et les relations sociales. Pour y faire face, nous devons nous mobiliser et libérer les énergies citoyennes. Comme chaque collectivité nous devons adapter nos services et nos dépenses pour préserver le service public. Ceci nous amène à formuler des priorités.

Éducation

Nous bâtissons le Projet Éducatif de Territoire avec les professionnels de la petite enfance, les enseignants et les parents, mais aussi le monde de la culture, du sport, des loisirs et du tissu associatif qui participent à l'éducation et à l'apprentissage d'un comportement citoyen.

La participation de tous ces partenaires est une garantie de qualité dans l'éducation des jeunes enfants. La ville doit être garante qu'une réponse soit apportée aux besoins des enfants, des jeunes et des parents plutôt que prendre tout en charge par elle-même. Cette démarche relève d'une éthique professionnelle liée non seulement à la dimension de l'accueil des jeunes enfants, mais à la dimension plus générale du lien social.

*** La petite enfance**

Avec les parents et les professionnels du secteur, nous ferons une analyse de l'ensemble des besoins de garde, soit en multi-accueil, soit en crèche collective, soit en halte-garderie, sur des modes municipaux, associatifs ou libéraux. Cette approche nous amène à proposer quatre orientations au vu du manque de places et de l'évolution de la ville :

1. Augmenter le nombre de places d'accueil dans les crèches municipales en collaboration avec des assistantes maternelles, des associations et en lien avec l'Université et les entreprises.
2. Pour maximiser l'offre de garde et travailler en particulier avec les grosses entreprises de la ville, favoriser les initiatives de création de crèches d'entreprises ou inter - entreprises,
3. Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Daudet, réfléchir à la création de nouvelles structures d'accueil et à l'implantation d'une crèche collective,
4. De nombreuses familles souhaitent une offre de garde dans des créneaux horaires atypiques. Nous soutiendrons la création d'une maison des « assistantes maternelles ». C'est un regroupement

d'assistantes maternelles qui avec le soutien du Conseil Général et de la ville gèrent et proposent des offres de garde dans des créneaux horaires atypiques.

* L'enfance

L'école porte la promesse d'émancipation des individus et de lutte contre les inégalités. Une approche globale des différents temps de l'enfant et de leur complémentarité (c'est lui qui est au cœur de la réforme), doit permettre de mieux prendre en compte ses possibilités, son équilibre et son développement personnel, mais aussi les besoins des familles, notamment monoparentales.

Par les activités périscolaires nous faciliterons l'accès aux pratiques culturelles, sportives, artistiques dont certaines familles sont aujourd'hui éloignées. Des matinées mieux structurées et plus longues mais des journées plus courtes, une semaine plus équilibrée, sont des facteurs de la réussite scolaire des élèves, et de ceux qui sont aujourd'hui les plus en difficulté.

Réussir la réforme des rythmes scolaires, c'est assurer la continuité éducative, fédérer les différents acteurs plutôt que d'opposer les différentes catégories de personnels. C'est par l'écoute et le dialogue que l'on mettra en place une réforme dans l'intérêt des élèves et du progrès social pour les personnels.

Au delà de l'application de la réforme des rythmes scolaires, nous mettrons l'accent pour :

5. Promouvoir et développer des structures d'accueil parents - enfants tels que « la boîte à jeux » pour soutenir la parentalité.
6. Soutenir l'accueil à l'école des enfants de moins de 3 ans, relancer la demande auprès de l'Éducation Nationale d'un espace - passerelle (Enfants/Familles éloignés de la « culture » scolaire) en s'appuyant sur les personnels volontaires et formés à l'apprentissage en direction des jeunes enfants. Apporter également de l'aide dans l'ensemble des écoles maternelles en augmentant le nombre d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) pour aboutir à un agent par classe.
7. Améliorer l'accueil et soutenir l'éveil des enfants dans le temps périscolaire au travers de projets éducatifs (soutien aux devoirs, culture, éducation civique, découverte de la nature, sport, accès au numérique) dans le cadre d'un contrat d'objectif avec les différents partenaires.
8. Faire évoluer progressivement les bâtiments des écoles vers des « Maisons de l'éducation », accueillant les enfants, les enseignants, les parents, les centres de loisirs et les associations afin de créer un lien entre le temps de l'école, du périscolaire et les espaces dédiés à l'enfance.
9. Investir dans la rénovation, voire l'extension ou la reconstruction d'écoles, durant le mandat. La grande ambition que nous avons pour l'école nécessite un tel investissement. Nous proposons de quadrupler l'investissement prévu pour la rénovation des écoles, dans l'objectif d'améliorer la qualité de prise en charge des enfants, et de pouvoir accueillir tous les élèves dans les écoles maternelles de leur secteur, et rénover les restaurants scolaires.
10. Revoir, pour la restauration scolaire, l'échelle des tarifs. Cette échelle est trop resserrée, et nous souhaitons une approche plus solidaire. Dans le même temps, la part de la ville (aujourd'hui de 74 %) pourrait être revue pour baisser le prix des repas. Nous veillerons à progresser dans la qualité des prestations proposées, et d'augmenter la part du « bio » et des approvisionnements issus de « circuits courts ».
11. Expérimenter des repas sans viande qui garantissent l'apport protéinique et nutritionnel sur la base du

volontariat des familles.

12. Créer un conseil municipal des enfants composé de jeunes conseillers élus par leurs camarades de classes (CM2 et Collèges). Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes. Il a pour vocation de permettre aux enfants l'apprentissage de la citoyenneté et des processus démocratiques. Il a un rôle consultatif et ses délibérations doivent être débattues au conseil municipal.

La jeunesse

Les jeunes Martinérois ont besoin de découvrir et comprendre la ville, la société, le monde, pour y trouver leur place. Nous devons construire ensemble des outils et des relations de confiance, reconnaissant leurs initiatives et favorisant les rencontres intergénérationnelles pour faire évoluer les représentations négatives des jeunes.

Nous élaborerons ensemble un « Projet Jeunesse » visant à redonner aux jeunes leur place de citoyens et d'acteurs de la construction de la ville de demain.

Ce projet devra accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie, notamment en matière d'emploi, de formation, de santé, de logement, de soutien aux projets et de pratiques sportives et culturelles.

13. Favoriser l'épanouissement individuel, social et professionnel (les conditions de l'accès à l'autonomie). L'accès au logement revêt un aspect important et nous proposons, dans le cadre de la construction de structures intergénérationnelles ou dans la rénovation des logements, de prendre en compte les besoins de logements pour les moins de 25 ans.
14. Poursuivre notre soutien financier aux initiatives et projets mis en place dans les Collèges et le Lycée de la ville, en lien avec « le projet jeunesse ».
15. Développer les équipes d'animateurs « de rue » en lien avec les MJC et les associations sportives et culturelles pour favoriser les projets de loisirs et culture.
16. Accompagner la création de nouveaux lieux de rencontre de type « cafés associatifs » pour les jeunes adultes avec la présence d'animateurs et d'initiateurs issus du tissu associatif communal.
17. Encourager l'accès aux pratiques sportives, culturelles et musicales. Ceci avec le soutien de l'OMS (Office Municipal des Sports) et des clubs sportifs, des Bibliothèques, de l'École de musique, du Spectacle vivant. Nous adapterons si nécessaire la politique tarifaire et les capacités d'accueil aux jeunes.
18. Harmoniser l'ensemble des initiatives existantes, tel le passeport « jeunes loisirs » valable dans les clubs et associations, et renforcer leur visibilité. Afin de favoriser la découverte par les jeunes du tissu associatif et économique local, réfléchir à un « chéquier jeune » dans les commerces de la commune qui voudraient s'associer à cette démarche.
19. Créer une « Conférence de la jeunesse » avec les différents lieux de vie et d'action communale (mairie, maisons de quartier, associations...) pour définir les priorités communales après un diagnostic partagé.

Fiscalité locale

Le rôle de l'impôt est de couvrir les dépenses du service public décidées par la commune.

Les taxes communales de la ville sont lourdes, comme la taxe d'habitation, taxe injuste, que nous souhaitons ramener dans la moyenne de l'agglomération. Dans l'attente d'une réforme nationale de la fiscalité locale qui prenne en compte les revenus, nous prendrons des décisions vers plus de justice fiscale.

Ayant constaté les capacités financières de la commune, nous diminuerons, en 2014, de 2,25 Millions d'euros les impôts locaux des Martinérois (ce qui peut représenter plus de 200 euros par foyer).

20. Nous supprimerons la taxe sur la consommation d'électricité (la recette de 2012 a été de 500 000 €).

Cela correspond à 8% sur chaque facture d'électricité payée par les ménages. Cette taxe, injuste, pénalise tous les ménages et particulièrement ceux qui vivent dans des logements mal isolés, ceux qui se chauffent à l'électricité et les familles nombreuses.

21. Nous baisserons de 5 points la Taxe d'Habitation pour nous situer dans la moyenne de l'agglomération.

Le taux prélevé par la ville passera de 20,08% à 15,08%, (soit une baisse de 25%). Cette taxe, au contraire de la Taxe Foncière, est payée par une majorité de foyers martinérois, quelle que soit leur situation personnelle. Le coût pour la ville de cette mesure est évalué à 1,75 millions d'Euros par an.

22. Nous réformerons la tarification sociale de l'eau. Nous proposons :

- la mise en place d'un barème de progressivité pour la taxation de l'eau afin d'appliquer une tarification progressive pour faire contribuer les plus gros consommateurs et inciter aux économies d'eau.

- un tarif social pour les Martinérois les plus en situation précaire.

Médiation - Prévention – Sécurité

Nous travaillerons pour le développement d'une société solidaire et pour une ville apaisée, où chacun peut s'épanouir en confiance, dans le respect de tous. Nous favoriserons le dialogue et les échanges entre générations et ferons de la diversité des cultures présentes au sein de notre ville, une véritable richesse.

Il faut aussi, pour qu'une société soit équilibrée, que l'autorité soit justement assurée. Cette question, sous prétexte de compétence régalienne de l'État, ne peut et ne doit pas être un secteur abandonné par l'action municipale. La commune doit prendre toute sa place pour développer la tranquillité publique. . Les missions, les domaines et modalités d'intervention des outils existants au niveau municipal seront redéfinis pour améliorer leur efficacité. Il s'agit de la Police municipale, de l'instance de Médiation et de Prévention ainsi que de l'Association de Prévention.

23. Entendre chaque Martinérois et prendre en compte tout problème de sécurité ou d'incivilité. Nous assurerons l'efficacité d'un « numéro vert » avec des interlocuteurs compétents et de terrain.

24. Redéfinir le rôle de la police municipale, pour aboutir à une présence plus importante, plus d'écoute, pour une meilleure couverture pour les Martinérois, et élargir ses horaires d'intervention en concertation avec les agents et la police nationale. Elle dispose de l'atout essentiel que sont la proximité et le lien avec la vie des quartiers. Ceci suppose un mode d'organisation qui allie l'écoute, la présence, la confiance des habitants, et le rappel à la règle, notamment en matière de circulation, d'incivilité, de stationnement et de bruit.

25. En lien avec la police municipale, nous mettrons en place une équipe de professionnels chargés d'assurer la médiation sur les problèmes d'incivilité et de voisinage, et de développer des lieux de paroles.
26. Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales en lien avec le CCAS, les professionnels de la santé et les associations compétentes.
27. Après analyse des besoins dans des réunions de consultation et de confrontation des points de vue, nous mettrons en débat l'utilisation de moyens de dissuasion tel que des caméras de vidéo - protection, dans des lieux particuliers (surveillance de bâtiments communaux, certains lieux stratégiques de lien social), avec les services correspondants, et en articulation avec les actions de prévention. L'évolution des outils techniques ne doit pas se faire au détriment du recrutement de moyens humains supplémentaires.
28. Proposer des interventions de lien social dans les établissements scolaires sur le bien vivre ensemble et sur la résolution des conflits. Des animations et projets collectifs seront réalisées dans les différents quartiers et centres urbains de notre ville, pour inciter les citoyens à respecter le bien commun, l'environnement et le voisinage.
29. Renforcer les actions de sensibilisation aux dangers de la route, en particulier en direction des jeunes, en lien avec les forces de police et les associations compétentes.
30. Envisager la mise en place de Travaux d'Intérêt Général dans les services municipaux en alternative à l'incarcération. Nous développerons un service de médiation sociale, avec des médiateurs professionnels. Leur mission est d'aller à la rencontre de tous, de ceux qui subissent les nuisances et de ceux qui les occasionnent.

Emploi - Développement durable

Économie – Université

Notre ambition est de faire de Saint Martin d'Hères une ville motrice en terme de développement durable avec des projets et initiatives phares dans ce domaine. Nous voulons une approche pragmatique avec des propositions impactant les secteurs de l'emploi, du logement et des investissements d'avenir, dans une volonté d'implanter des emplois durables, non délocalisables et ouverts à l'économie circulaire.

31. Développer l'emploi local et lutter contre la précarité énergétique. Nous favoriserons l'émergence d'une filière du développement durable avec le concours des acteurs locaux, des industriels et des chercheurs universitaires.
32. Développer une économie de proximité : elle concerne d'abord les activités du petit commerce et des marchés. Des initiatives de la commune sont possibles pour enrayer le déclin de ces activités et assurer la stabilité nécessaire à ce tissu d'activités. L'économie circulaire doit aussi imprégner les initiatives prises par la commune pour l'accueil des nouvelles activités. En ce sens l'évolution de la déchetterie doit intégrer une ressourcerie et une activité de réemploi.
33. Envisager la rénovation profonde de la Maison Communale, voire la construction d'une nouvelle mairie, « Mairie du Développement Durable », et conforter les antennes de proximité dans les quartiers.

34. Mettre en place un plan ambitieux d'aide à la rénovation du bâti sur la commune en favorisant les travaux pour économiser l'énergie dans les copropriétés anciennes, avec un objectif de 1 000 logements rénovés d'ici à la fin de la mandature. Négocier avec l'OPAC la rénovation des 424 logements vendus par la ville.
35. Proposer dans la Zone Industrielle des Glairons une pépinière d'entreprises, orientées sur le thème du développement durable, pour fédérer les initiatives et promouvoir les projets innovants.
36. Redynamiser les commerces de proximité en mettant en place une vraie politique de soutien aux petits commerces, de l'installation au suivi dans le temps, une attention aux besoins et une organisation des aides que peut apporter la commune (sécurité, accessibilité...)
37. Créer plus de jardins familiaux accessibles à tous pour valoriser les pratiques équitables, bios et locales. Un objectif de 150 jardins supplémentaires semble possible d'ici à 2020.
38. Créer des parcelles à cultiver conséquentes pour des jardins partagés, pédagogiques et solidaires, destinés à favoriser le lien social et l'échange de savoirs autour de la production de produits naturels.
39. Viser le « zéro phytosanitaire » en lien avec une gestion différenciée des espaces verts pour préserver l'environnement et la nappe phréatique.

Urbanisme - Logement - Habitat

La ville de Saint Martin d'Hères est composée de quartiers juxtaposés et de blocs d'immeubles épars dans la ville. Tout en conservant l'esprit et la vie de nos quartiers, notre volonté est à terme de créer des liens entre les différentes entités de la commune avec l'ambition de redonner une cohérence et une identité forte à notre cité et de fonder une véritable « ville à vivre ».

Aménager

40. Revoir le PLU avec l'ambition de donner une identité et une cohérence à la ville. Supprimer l'effet de coupure de la rocade et de la voie ferrée ainsi que des axes allant vers Grenoble. Introduire des exigences sur la construction bioclimatique.
41. Envisager une trame bleue, espace d'eau dans la ville qui pourrait se traduire par exemple par découvrir une partie de « la Mogne » ou du « Sonnant ».
42. Concevoir un traitement des « vides », des espaces extérieurs, publics ou privés, qui atténue l'impression de densité. Places, promenades, jardins, rues, venelles, ... constituent l'armature qui assure les continuités urbaines avec l'environnement existant.
43. Engager de nouveaux projets urbains en prenant en compte des aspects décisifs :
 - desserte homogène des transports en commun,
 - lien avec les espaces naturels, espaces verts et jardins familiaux,
 - place du service public,
 - valorisation des équipements publics, services de proximité et espaces extérieurs,
 - circulations apaisées et facilitées pour les modes doux,

- intégration des véhicules non polluants et des nouvelles formes de mobilité,
- construction bioclimatique, voire passive, pour réduire fortement les coûts d'énergie et maîtrise du coût d'achat du logement neuf pour permettre aux ménages l'accession à la propriété, et intégration de nouvelles façons d'habiter (coopérative, autopromotion collective, habitat intergénérationnel, colocation).

Faire évoluer nos quartiers

44. Repenser l'aménagement urbain autour des grandes avenues telles que Péri, Croizat, Cachin, Potié, Frachon...
45. Faire évoluer le quartier Champberton par la rénovation des logements, la participation à la réouverture de commerces de proximité et le désenclavement de la Maison de quartier ARAGON.
46. Réfléchir avec les habitants de Renaudie à l'amélioration et l'entretien des espaces publics ainsi que la gestion et la collecte des déchets.
47. Mettre en pause le projet « Daudet » et rétablir la confiance avec les habitants sur un projet à revisiter.
48. Faire de l'avenue Ambroise Croizat un véritable espace de vie et non de simple passage. Nous proposerons, dans le cadre d'une vision architecturale d'ensemble, de repenser les zones de logements, de soutenir le commerce de proximité, de revoir les déplacements : en particulier les transports en commun et la création d'une piste cyclable le long ou à proximité de cet axe.
 - *L'avenue Ambroise Croizat devra être rythmée par l'alternance cohérente d'espaces verts, de lieux de vie et de pôles d'attractivité sur l'axe même ou en proximité proche (l'école de musique Erik Satie, l'espace Casanova, le projet Neyrpic, l'espace Texier, le carrefour Croizat – Carmagnole - Commune de Paris, par exemple).*
 - *Remodeler l'espace « école de musique, salle Croizat, piscine » par un projet urbain et architectural,*
49. Requalifier l'ensemble des équipements et des espaces publics autour de la place Karl Marx. Dans cet environnement, réfléchir à des solutions de logements intergénérationnels et prenant en compte la réhabilitation du foyer logement Pierre Séward (des appartements adaptés aux personnes en perte d'autonomie, des logements jeunes, des services à la personne, une Maison des Seniors et un EHPAD intercommunal pourraient faire partie de la réflexion pour ce projet).
50. Une zone de loisirs en pied de colline du Mûrier avec un parcours « santé » reliant la ville et le Mûrier ainsi qu'un parc, avec des activités (parcours de santé) pour l'ensemble de la population, pourraient être créées.
51. En liaison avec les dispositifs de concertations et d'attribution au niveau de l'agglomération nous mettrons en place une commission municipale de pré - attribution des logements sociaux, transparente dans laquelle siègeront, outre les élus et les bailleurs sociaux, des représentants d'associations de locataires.
52. Favoriser la mixité sociale dans les nouvelles constructions et améliorer l'accès au logement des jeunes, des personnes en difficulté ou en situation de handicap.
53. Favoriser les coopératives d'habitants, ainsi que tous les projets qui portent un logement non

spéculatif ou une réappropriation de la ville par les habitants.

54. Utiliser le projet de « coulée verte » pour soutenir un projet urbain et architectural partant des terrains « Rival »(quartier sud) vers Pré – Ruffier, en lien avec une animation culturelle autour de l’Heure Bleue et de la salle Paul Bert.
55. Etudier la mise en place de cheminements piétonniers et sécurisés pour desservir les écoles maternelles et élémentaires de la ville.
56. Investir dans la rénovation des réseaux d’eau et des autres réseaux pour diminuer les pertes et être exemplaire sur les plans financiers et écologiques.
57. Accentuer le développement du numérique avec l’ambition de favoriser l’accès de tous à internet par le développement d’un réseau public pour le très haut débit, et de faire ainsi de Saint Martin d’Hères une ville résolument connectée et moderne.
58. Décider de l’enlèvement des décorations de Noël à l’issue des fêtes et étudier l’enfouissement des câbles et des « bennes à verre » en lien avec la Métro.
59. Mettre en place des actions pour lutter contre les TAGS, pour améliorer la propreté, en particulier en créant de nouveaux espaces canins.

Neyrpic : éviter le fiasco !

La Ville a investi plus de 10 Millions d’Euros dans le projet Neyrpic sans que le promoteur n’arrive à commercialiser les locaux. Pour éviter le fiasco qui s’annonce de plus en plus, il faut reprendre l’aménagement de cet espace stratégique à l’échelle de l’agglomération, en partenariat avec le Domaine Universitaire, la Métro et les citoyens pour :

- Soutenir l’innovation, la création d’activités artisanales, industrielles, d’études et de formation en s’appuyant sur le campus,
- Améliorer l’offre de service public et la qualité de l’espace public,
- Valoriser l’histoire ouvrière du site,
- Construire des logements, en adéquation avec les besoins des jeunes et de la population dans un espace public ouvert de qualité.
- Relier par une construction architecturale le Campus à l’espace Neyrpic.

Nous proposerons un audit pour conduire cette nouvelle orientation, ouverte sur Ambroise Croizat, Gabriel Péri et le Campus.

Énergie - Transition énergétique

S'inscrire dans la transition énergétique, c'est développer toutes les initiatives possibles permettant de réduire la facture énergétique des particuliers et des services publics, c'est favoriser la création d'emplois en développant des nouvelles qualifications durables, c'est apporter du mieux vivre tout en réduisant notre consommation de ressources naturelles et les pollutions émises.

Les actions entreprises par la Ville pour maîtriser ses dépenses énergétiques, ne doivent pas concerner son seul patrimoine et son fonctionnement interne, mais également s'intéresser à l'ensemble des consommations d'énergie sur le territoire de la commune, y compris le Campus. Pour cela, la Ville s'inscrira dans la démarche "Territoires à énergie Positive" lancée par la Région Rhône-Alpes et l'Ademe.

Nous développerons la sobriété énergétique et les économies d'énergie, gages d'efficacité énergétique par la suppression des gaspillages dans les bâtiments communaux.

60. Poursuivre la logique de performance énergétique en mobilisant mieux encore l'investissement dans ce sens. Nous développerons la sobriété énergétique (suppression des gaspillages) et l'efficacité énergétique (utilisation d'équipements performants) de façon à réduire nos besoins pour pouvoir y répondre avec des énergies renouvelables. Nous pourrions ainsi parvenir à 50% d'énergies renouvelables pour la consommation énergétique des équipements communaux dans les 10 ans.
61. Participer à la « SPL OSER », active dans deux domaines : le financement de la rénovation thermique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables, dans les équipements communaux. Pousser à la création d'un outil identique pour les logements.
62. Encourager le projet de la Métro d'exploitation forestière au Mûrier.
63. Accroître le réseau de chauffage urbain et augmenter la part du bois dans les combustibles utilisés (actuellement 18 %) en remplacement des ordures ménagères (actuellement 35 %)..
64. Favoriser la transition écologique des territoires, en développant l'adaptation des logements, assistance à la réduction des dépenses énergétiques, l'éducation des citoyens (régulation des températures, des horaires ...), les déplacements doux, les partages et les réemplois, par l'incitation à l'innovation sociale.
65. Mettre en place avec le concours de l'Université et l'opération Campus une politique de coopération avec les incubateurs et les PME sur la commune.
66. Renouveler progressivement le parc de véhicules communaux en y intégrant des véhicules peu polluants et en favorisant les nouvelles technologies développées par les industries françaises.
67. Mettre en place un « plan lumière » pour améliorer la qualité de l'éclairage public et réduire les consommations d'énergie.
68. Négocier avec les bailleurs sociaux des travaux d'isolation conséquents (notamment pour les 424 anciens logements de la ville).
69. Développer la culture environnementale auprès des personnels de la Ville et en direction de la population. Accentuer les mesures concrètes : performances énergétiques du patrimoine, mutualisations des véhicules et auto-partage, deux roues éventuellement électriques pour déplacements, maintien des espaces de cultures urbaines, lutte contre les pollutions intérieures,

biodiversité, éducation à l'écologie et animation, clauses spécifiques dans les marchés publics.

70. Poursuivre les adaptations de collectes réalisées dans le Sud-Martinérois avec des accompagnements ciblés tels : le compost collectif, prêt de broyeurs pour les déchets verts, bacs pour papier, bacs pour les piles dans toutes les montées d'immeubles, collecte des déchets de cuisine, bacs sélectifs dans les ZAC etc... en s'appuyant sur des modalités expérimentales.

Déplacements – Circulations

Nous devons porter un autre regard sur notre ville, ses rues, ses places, ses parcs, son réseau de transports, ses interfaces, ses habitants. Notre volonté est d'apaiser les circulations et de partager harmonieusement les espaces entre les différents modes de circulation (piétons, cycles, voitures).

71. Prévoir la réfection des espaces piétonniers (en particulier les trottoirs) et des espaces verts avec la création de zones de repos, l'installation de bancs et l'insertion de panneaux d'information et de découverte de la ville.
72. Développer la politique de transports et de déplacements en promouvant les Transports en Commun, par des lignes rapides, fréquentes et fiables, y compris en soirée. En créant de nouveaux espaces réservés aux cycles et aux piétons pour développer dans la ville les déplacements doux.
73. Mettre au centre des propositions l'enjeu des déplacements quotidiens de courtes distances (travail, école, activités...) ; aménagements cyclables et piétons des grands axes (Croizat, Langevin, Sémard, Cachin), mais aussi dans et entre les quartiers.
74. Assurer la continuité des pistes cyclables dans la ville, en priorité pour accéder aux équipements publics, et développer une piste cyclable le long de la voie ferrée jusqu'à la gare de Gières.
75. Multiplier les zones apaisées : signalisations, perméabilités autorisées aux vélos en double sens, arceaux près des commerces... ; contraintes autour des écoles voire d'autres secteurs ; respect des règles de stationnement et de vitesse ; favoriser l'entretien (atelier service vélo).
76. Sécuriser ou créer des raccourcis à travers les quartiers réservés aux modes doux (piétons, PMR, vélos).
77. Installer des consignes collectives de vélos en pieds d'immeubles, dans les zones de logement.
78. Favoriser la rotation des stationnements automobiles et réduire l'emprise du stationnement privé sur la voie publique ou les trottoirs.
79. Dynamiser une vraie politique de covoiturage et d'auto – partage. Augmenter le nombre de places Citélib et prendre des abonnements pour les services municipaux, voire le personnel.
80. Reprendre la concertation avec le SMTC sur le nouveau plan de transport en commun prévu pour 2015 qui organise le réseau selon des cadences et des transversales qui favorisent la Ville Centre.
81. Créer des « coulées vertes » transversales favorisant les liens entre quartiers, les déplacements doux du Mûrier vers les quartiers Sud (Teissère) et Nord (Neyrpic, Campus).

Vie citoyenne – Démocratie locale

Lien social – Solidarité

Donner de la lisibilité à l'ensemble de la politique concernant les seniors et les jeunes et faciliter leur intégration dans la communauté (sport, activités associatives et culturelles, développement du commerce de proximité...) fera partie de nos principales priorités et se déclinera selon plusieurs propositions :

82. Consulter et impliquer les habitants en amont des prises de décisions structurantes, en leur fournissant des outils de compréhension des enjeux et des informations sur les hypothèses. Développer les actions de concertation par l'organisation de forums citoyens et de débats ouverts.
83. S'inscrire dans la dynamique « Open Data » qui permet aux citoyens d'obtenir des données pour leurs besoins ou pour la construction de nouveaux services.
84. Développer la vie associative :
 - en soutenant la vie des Unions de Quartier existantes, pour aller, avec elles, vers la création de « Conseils de Quartier » avec un budget participatif
 - en favorisant la politique d'insertion par l'emploi en soutenant et en développant des partenariats renforcés avec les associations qui travaillent sur l'insertion.
85. Aller vers la création d'une salle festive par quartier et poursuivre la réflexion pour en intégrer une au gymnase Voltaire.
86. Renforcer l'action du CCAS en direction des familles en difficulté. Des partenariats seront noués avec les communes de montagne de notre département, dans l'objectif de permettre aux familles de notre ville de partir en vacances d'été ou d'hiver, à moindres frais.
87. Proposer une aide universelle, en fonction des revenus, en direction des familles martinéroises, pour leur permettre de partir en vacances en synergie avec les organismes de l'économie sociale et solidaire.
88. Créer une épicerie sociale et solidaire et durable, pour permettre un accès de tous aux produits de première nécessité et de qualité.
89. Donner de la lisibilité à l'ensemble de la politique concernant les seniors et à l'ensemble des initiatives qui existent sur la commune. L'intégration de ces catégories dans la communauté (sport, activités associatives et culturelles, développement du commerce de proximité...) fera partie de nos principales priorités et se déclinera selon plusieurs propositions :
 - *Développer les projets de rénovation ou de construction de logements en y intégrant une logique intergénérationnelle.*
 - *Aider, avec l'aide des Conseils de Quartier, au développement des liens de voisinage, en particulier en direction des personnes âgées isolées.*

- *Encourager les colocations étudiants-seniors et lutter contre l'isolement avec l'organisation de visites à domicile (lectures, jeux, discussions,...) ou l'accompagnement de sorties.*
- *Favoriser la coopération entre les générations et donc les actions intergénérationnelles avec les écoles maternelles et élémentaires, les collèges, lycées et universités.*
- *Envisager de candidater à l'obtention du label « Ville amie des aînés » (label proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé).*

90. Créer une Maison des Associations, lieu d'information, d'accueil et de convivialité. Cette maison sera un « lieu ressources » pour les associations, permettant d'accueillir des permanences et sera aussi un lieu privilégié pour l'orientation et la documentation de nos concitoyens.

91. Favoriser la politique d'insertion par l'emploi en soutenant et en développant des partenariats renforcés avec les associations qui travaillent sur l'insertion.

Santé

Notre système de santé basé sur le principe « à chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » montre des difficultés de fonctionnement. La ville est un acteur institutionnel de proximité légitime pour accompagner, coordonner et favoriser l'accès à des soins de qualité et de proximité.

La poursuite d'un plan municipal de santé devra permettre d'agir pour :

92. Elargir les missions du Centre de Planification Familiale et d'éducation familiale Travailler à la création d'un Espace Santé Jeune.

93. Créer des lieux d'écoute et de parole dans les quartiers.

94. Mobiliser des acteurs autour des Gestes qui Sauvent avec les 3 volets : parcours du coeur scolaire, ateliers de dépistage et de secourisme, conférence grand public d'information sur les arrêts cardiaques et mises en place de défibrillateurs dans certains endroits accessibles à tous.

95. Développer les actions d'informations et formations accentuant la prévention (qualité de l'air, toxicité, ondes, ...)

96. S'engager pour un accès de proximité à une médecine pluridisciplinaire.

97. Proposer la signature d'une Charte du handicap pour favoriser la formation et l'insertion professionnelle.

98. Prendre en compte les besoins des associations pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap.

Sport

Le sport revêt une place importante pour grand nombre d'habitants de notre ville. C'est pourquoi nous nous efforcerons de favoriser la pratique du sport pour tous, quels que soient l'âge, le niveau ou la motivation.

Le sport plaisir doit pouvoir s'exprimer pleinement et rassembler des personnes originaires de tous horizons. Il est devenu un moteur du mieux-vivre ensemble.

Il faut mettre en place un cadre organisateur des enjeux du sport : un enjeu d'épanouissement personnel tourné autour de la compétition et du loisir; un enjeu de société autour de l'éducation et la vie sociale, de l'intégration et de la santé ; un enjeu de territoire autour du haut niveau, du spectacle et du tourisme sportif.

Il faut aussi revenir à plus de respect et de considération pour l'engagement des bénévoles qui font vivre le lien social et les valeurs sportives. Nous souhaitons qu'une réflexion puisse s'engager rapidement pour retrouver de la confiance. Chacun doit se sentir considéré sans avoir l'impression que l'équité de traitement est souvent absente de certaines décisions.

Les 5 orientations que nous souhaitons mettre en œuvre avec les acteurs du monde du sport :

- favoriser le bien être de la personne au travers de l'activité physique,
- dynamiser la logique du projet partagé,
- promouvoir le sport en tant qu'acteur de développement durable,
- évaluer en permanence l'évolution des pratiques.
- privilégier une politique sportive ouverte à tous quel que soit son âge, son sexe, sa condition sociale, ses contraintes physiques.

99. Engager une réflexion sur un équipement intercommunal permettant aux Martinérois la pratique des sports nautiques toute l'année.

100. Engager, avec l'ensemble des clubs une réflexion sur les équipements sportifs et la pratique sportive. Au fur et à mesure que l'on progresse dans les niveaux de compétition, il y a lieu de développer des synergies territoriales pour faire face aux responsabilités logistiques et financières que ces niveaux nécessitent.

101. Soutenir financièrement dans la transparence, avec l'OMS (Office Municipal des Sports), les associations et clubs sportifs et les accompagner dans leurs projets. Nous proposerons de développer des pratiques douces, des actions en faveur du public sénior, et des rencontres sportives intergénérationnelles.

102. Organiser un observatoire des pratiques physiques et sportives pour :

- mobiliser les services internes et contractualiser avec les Universités
- installer un comité de pilotage de la politique sportive d'agglomération avec sa déclinaison à Saint Martin d'Hères : composé de 10 à 15 membres et comprenant des élus, des techniciens, des représentants du monde sportif associatif, et des experts, chargé de préparer, animer, synthétiser les travaux des commissions de travail ; rédiger, diffuser, réguler le projet sportif d'agglomération; organiser et animer les assises locales du sport, rendre compte régulièrement du travail effectué dans des Assises Locales du Sport (composées de l'ensemble des acteurs du sport), 2 fois par an.

Culture

Nous voulons faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. La culture peut être le levier d'un renouveau environnemental en territoire urbain en favorisant le développement d'expériences et en créant du sens pour les habitants. Nous favoriserons les démarches conduisant à l'appropriation et au partage de champs culturels par chacun.

Les 3 orientations que nous proposons dans le domaine culturel :

- **Enrichir la qualité de vie de nos concitoyens, en amenant la culture (et la diversité culturelle) au plus près des habitants pour favoriser le vivre ensemble.**
- **Faciliter l'accès de tous à la culture : c'est l'accès au savoir, à la connaissance et aux arts dans la diversité des publics et des conditions sociales.**

Résidence d'artistes en lien avec les écoles,

Culture dans les quartiers,

Accès à la lecture publique par le développement des usages du numérique,

Soutien à la scène culturelle : Heure Bleue et Salle Paul Bert en coordination avec l'ensemble des scènes de la Métro,

Poursuivre et intensifier l'accès à l'école de musique et travailler au développement d'un conservatoire intercommunal.

- **Mettre en valeur les dernières traces de l'histoire ouvrière de la commune (Halles Neyrpic).**

103. Définir, en lien avec les MJC et les associations culturelles, des espaces publics dédiés aux artistes locaux pour favoriser l'expression de la peinture et de la création urbaine.

104. Valoriser le théâtre vivant ouvert aux résidences d'artistes (professionnels et amateurs) dans le cadre de la rénovation de la salle Paul Bert. L'ouvrir aussi au public scolaire avec le souci du rayonnement de la commune dans l'agglomération.

105. Faire du Couvent des Minimes un lieu ouvert et utile à la population avec le concours du Conseil Général. Cet héritage patrimonial doit être préservé et valorisé comme service public.

106. Donner un nouvel élan à « Mon Ciné » en élargissant sa capacité.

107. Poursuivre et intensifier le rayonnement de l'école de musique et travailler au développement d'un conservatoire intercommunal.

108. Développer la médiation culturelle scientifique et technique en lien avec l'université pour faire face à la crise des vocations et apporter une meilleure compréhension du monde.

Gouvernance, Éthique, Personnel

La parole politique a été largement décrédibilisée ces dernières années. Pour retrouver la confiance entre nos concitoyens et les femmes et hommes politiques, il faut faire le choix – résolu – de l'exemplarité et de la transparence.

109. Transparence sur les indemnités des élus : le montant des indemnités des élus, pour l'ensemble de leurs mandats ou fonctions, sera publié ainsi que les cotisations qu'ils apportent à leur parti politique.
110. La municipalité veillera à la juste répartition des moyens des groupes politiques.
111. Un élu de quartier sera à l'écoute permanente des habitants et gèrera, avec les habitants, un budget de quartier débattu en conseil municipal et adapté aux propositions de chaque quartier.
112. Les commissions municipales seront ouvertes à la population et seront le lieu du débat prospectif sur tous les champs de compétence de la ville.
113. Le maire et les élus seront disponibles pour tous les habitants qui souhaiteraient les rencontrer.
114. Un « médiateur communal » sur le principe du médiateur de la République, indépendant des élus, sera installé pour permettre aux citoyens de faire valoir leurs droits de la meilleure manière possible et contre toute forme de discrimination. Cela offrira une nouvelle voie de recours et de conciliation entre l'administration et les usagers.
115. Nous faciliterons l'organisation de référendums d'initiative communale ou citoyenne dans certains débats importants pour la ville.
116. Des lieux d'échange sur internet (tchats) seront organisés régulièrement de manière libre, entre les élus et les habitants.
117. Une mission d'évaluation des politiques publiques municipales, ouverte à l'opposition, sera mise en place pour veiller au bon usage de l'argent public et à son efficacité. Son rendu sera public.
118. Un bilan annuel des réalisations de la municipalité sera produit, rendu public et mis en débat.
119. Nous serons attentifs au développement de la participation et de la formation du personnel. La modernisation des services publics et le rapprochement vers le public entraînent de grandes modifications dans les compétences et les modes d'organisation au travail. Ces évolutions ne peuvent être conduites qu'avec une grande volonté de concertation et des projets transparents.
120. Les agents communaux doivent être rassurés, dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent pouvoir répondre aux objectifs fixés par les élus dans la sérénité et la neutralité et pourront compter sur l'impartialité de l'autorité territoriale.
121. Le personnel communal doit être sûr qu'une nouvelle équipe municipale ne mènera aucune campagne de rupture ou de dénigrement envers les agents.

Intercommunalité

Renforcer le rôle de la Métro autour de ses principales compétences : urbanisme, environnement, politique de la ville, économie, déplacements ; la commune gardant sa vocation proche du citoyen et lieu d'exercice de la démocratie de proximité.

Développer des synergies au niveau de la Metro revêt un aspect central car c'est le territoire du bassin de vie réel des habitants.

Le nouveau mode de désignation des élus à la Métro (fléchage sur les listes municipales) permettra de rendre plus transparente l'élection des futurs élus communautaires.

Sans forcément conquérir des compétences supplémentaires, la Métro doit s'engager pour que les services publics qui sont à l'échelle de son territoire fassent l'objet de politiques concertées entre toutes les communes. Cela concerne notamment l'eau, l'énergie, le développement économique, le foncier et l'urbanisme.

La gouvernance de la Métro devra évoluer, non seulement pour intégrer les 124 élus de son parlement mais aussi pour renforcer la culture d'agglomération auprès des citoyens.

La Métro a un rôle d'animation et de mutualisations des moyens. Elle ne vivra que si les communes se rapprochent de leurs habitants pour élaborer des solutions valables dans une perspective d'agglomération.

122. Porter un projet cohérent équilibré et solidaire pour l'agglomération en confortant la place de Saint Martin d'Hères et de l'Université.

123. Proposer, en lien avec la MÉTRO, un projet d'amélioration de la déchetterie pour la rendre plus accessible et plus opérationnelle.

124. Promouvoir avec la Métro et en prendre toute notre part, des solutions d'hébergement d'urgence et d'insertion pour une partie de la population en exclusion.

125. Mettre en réseau les équipements sportifs et culturels.

126. Réfléchir à la mutualisation des services généraux non liés aux politiques publiques (état civil, archives, informatique, services juridiques, parc des véhicules etc...) est une nécessité pour améliorer l'accès au public et économiser l'argent public. Saint Martin d'Hères doit proposer ces logiques de rationalisation à l'échelle de la Métro ou d'un territoire plus restreint comme c'est déjà le cas avec le SITPI (informatique) le SIROCCO (aménagement numérique) ou le SIERG (eau potable).

127. Proposer une solution intercommunale de la gestion de l'eau en maintenant le service public ou la gestion en régie publique.

SMH, le 26 février 2014